

Comment mieux répondre aux besoins en matière de logements dans les territoires ?

Déclaration du groupe des Associations

Parmi les sujets récurrents de notre vie politique, économique et sociale, le logement figure en bonne place.

Combien de rapports, de commissions, de groupes d'experts, combien de milliers de pages noircies, de statistiques, de solutions monolithiques ? Combien de déclarations définitives et d'engagements la main sur le cœur, jamais tenus ?

Le travail conduit par la section de l'aménagement durable des territoires, sous la houlette de Mme Roudil, aura permis de s'exonérer du rapport de plus. Par son approche revendiquant les conditions d'une réponse en proximité avec un besoin constaté territorialement, par la qualité des experts et des décideurs politiques que nous avons auditionnés au cours de cette saisine, par l'appréhension des évolutions démographiques et sociales, le document présenté aujourd'hui ouvre de nouvelles perspectives dans la manière d'envisager le traitement de la question du logement : coordination, concertation des acteurs, partage de l'information, mise en synergie des parties prenantes, sont les maîtres-mots de cette nouvelle ère appelée de nos vœux.

La mise en pratique de cette façon d'agir ne peut que satisfaire le groupe des associations et fondations qui, par nature et par conviction, est très attaché tant à la construction collective qu'à la priorité portée à l'intérêt général dans toutes les politiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

Favoriser de bonnes conditions de décohabitation des jeunes, participer à la maîtrise des coûts des surfaces, promouvoir la rénovation - particulièrement les centres villes anciens - permet en effet d'agir sur l'harmonie sociale, le pouvoir d'achat des ménages et la fluidité des échanges, de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des surfaces. Un État régulateur, garant de l'intérêt général, une représentation nationale légiférant non dans l'urgence mais dans une perspective planificatrice et programmatrice - tout cela en concertation continue avec l'ensemble des acteurs - constitueront une nouvelle approche contribuant ainsi à éviter les erreurs du passé.

La mobilisation d'outils nouveaux, agiles et adaptés, est assurément un enjeu d'avenir. Le projet d'avis en ébauche certains. Un travail complémentaire permettant à notre assemblée de pouvoir, après le « mieux répondre aux besoins », s'intéresser aux solutions pratiques sera utile pour, au-delà des intérêts catégoriels, conseiller efficacement le législateur sur des solutions d'avenir.

Les enjeux sont nombreux, fondateurs d'une nouvelle donne en matière d'aménagement du territoire. En effet, notre pays ne peut rester sans réagir face aux territoires perdus et autre diagonale du vide qui le jalonnent.

« *Gouverner, c'est d'abord loger son peuple* ». Ce conseil, prodigué par l'Abbé Pierre, raisonne d'autant plus à moins de deux mois d'une élection présidentielle. Le groupe des associations et fondations salue le travail de la rapporteure et de la section et a voté le projet d'avis.